



LE MINISTRE

00176

N° _____/MFP/DGFP/DFRC/SG/KNR

Abidjan, le 07 FEV 2018

COMMUNIQUE

Dans le cadre de l'application de l'arrêté interministériel n° 9482 du 13 août 2008 portant dispositions transitoires d'application du décret n° 2007-695 du 31 décembre 2007, les fonctionnaires du secteur éducation/formation, grade A2 et A3 ancien, exerçant les emplois de Conseiller d'Education Physique et Sportive, ont été reclassés dans l'emploi de Professeur de Lycée, grade A4.

Afin de leur permettre d'être en accord avec la réglementation en vigueur mais surtout de pouvoir prétendre ultérieurement à une promotion au grade A5, le Ministre de la Fonction Publique invite les fonctionnaires concernés par la disposition sus citée et souhaitant bénéficier d'une mise en formation à se faire identifier auprès de leur Direction des Ressources Humaines respectives, au plus tard le mercredi 28 février 2018, délai de rigueur.

Pour le Ministre et par délégation,
le Directeur de Cabinet



[Signature]
OKA K. Séraphin

Administrateur